



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_156_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de cession des droits d'exploitation avec l'association l'étoile et les fils

Considérant l'organisation du Festival Théâtre & mots « Tu peux l'ouvrir » sur la commune de Vif qui se déroulera du 15 au 18 octobre 2025,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession d'exploitation du spectacle l'envol des graines de lune avec l'association l'étoile et les fils, représentée par Justine Petitjean, Présidente demeurant 23 boulevard Maréchal Leclerc - 38000 Grenoble, pour la prestation du mercredi 15 octobre 2025 à l'Ehpad de Vif, pour un montant total de 490,40 euros TTC.

De signer le contrat de cession annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*